



LE LOGICIEL EXPERT
DU CONSEIL PATRIMONIAL



MISE A JOUR DU 11/02/2020

Version 2.2.0

CONTACTEZ-NOUS AU 01 72 98 98 56 OU SUR ASSISTANCE@SYSTERIAL.COM

SOMMAIRE

Aménagement de la cinématique des écrans.....	3
PRINCIPES DE NAVIGATION	3
CHOIX DU TYPE D'ETUDE.....	4
CREATION D'UN PARCOURS GUIDE.....	5
Bascule du calcul de l'IRPP par défaut sur les revenus de 2020	12
Mise à jour des garanties prévoyance	12
Mise à jour de la bibliothèque rédactionnelle	13
Suivi patrimonial automatisé.....	14
LOI PACTE (PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES)..	14
LOI DE FINANCES POUR 2020	14
AUTRES ACTUALITES	15

AMENAGEMENT DE LA CINEMATIQUE DES ECRANS

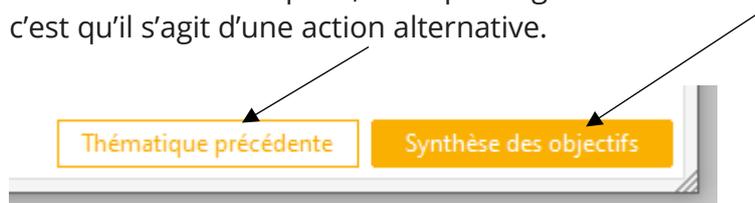
SYSTERIAL s'enrichit de nouvelles fonctionnalités pour mieux vous accompagner dans vos analyses et vos recommandations patrimoniales :

- › standardisation de types d'études : étude successorale, étude d'optimisation de la fiscalité IR/IFI, étude prévoyance, étude de structuration des actifs, etc
- › création d'un parcours guidant l'utilisateur du choix des objectifs jusqu'à la fabrication du rapport en passant par l'identification des enjeux et le choix de solutions pour y répondre
- › possibilité de visualiser le rédactionnel associé à une solution ou à un élément du rapport directement dans l'interface, sans avoir besoin de générer le rapport complet

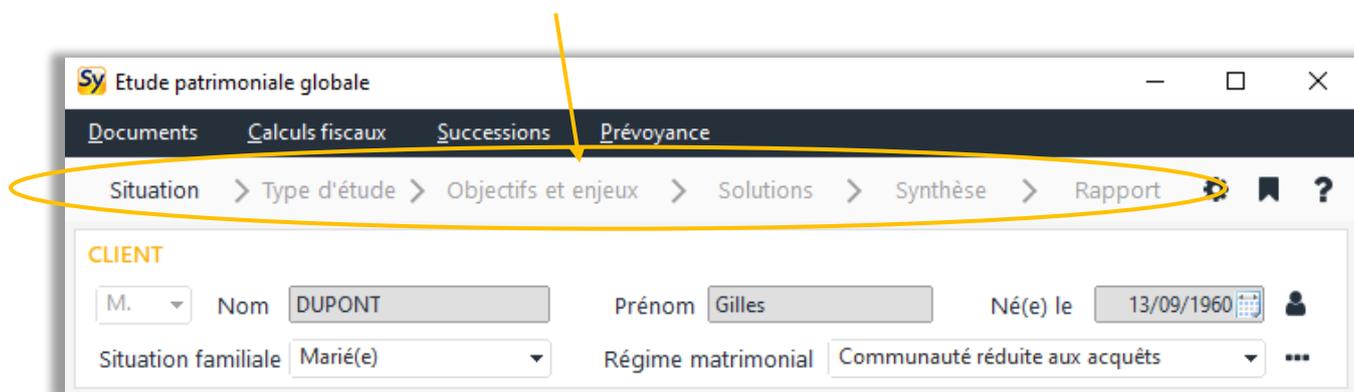
Si vous souhaitez conserver vos habitudes de travail antérieures, sélectionnez « Etude patrimoniale personnalisée » en type d'étude et « Parcours non guidé ». L'écran vous présentant les objectifs/enjeux/solutions ne contient plus par défaut que les éléments étudiés/pertinents mais vous pouvez visualiser toute l'arborescence des objectifs et solutions en cliquant sur la case « Etendre le choix des solutions ». Aller ensuite à « Rapport » et cliquez sur « Personnaliser avant génération ». Vous retrouverez l'écran complet auquel vous êtes habitué(e)

PRINCIPES DE NAVIGATION

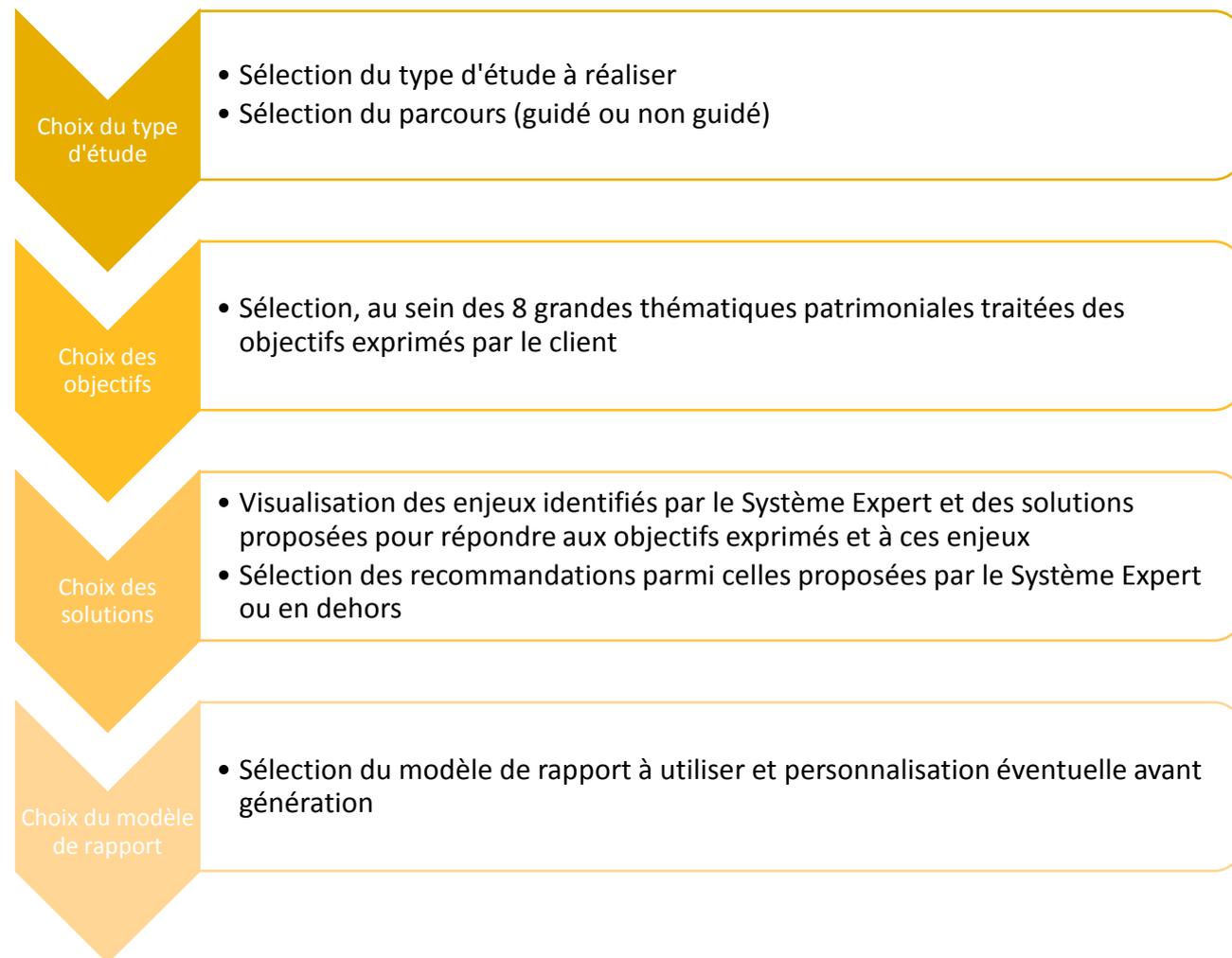
Pour passer d'un écran à l'autre, vous devez utiliser les boutons de navigation. Lorsqu'un bouton est sur fond plein, c'est qu'il s'agit de l'action naturelle à effectuer. S'il est sur fond blanc, c'est qu'il s'agit d'une action alternative.



Vous disposez également d'un « fil d'ariane » pour passer d'une grande rubrique à l'autre.



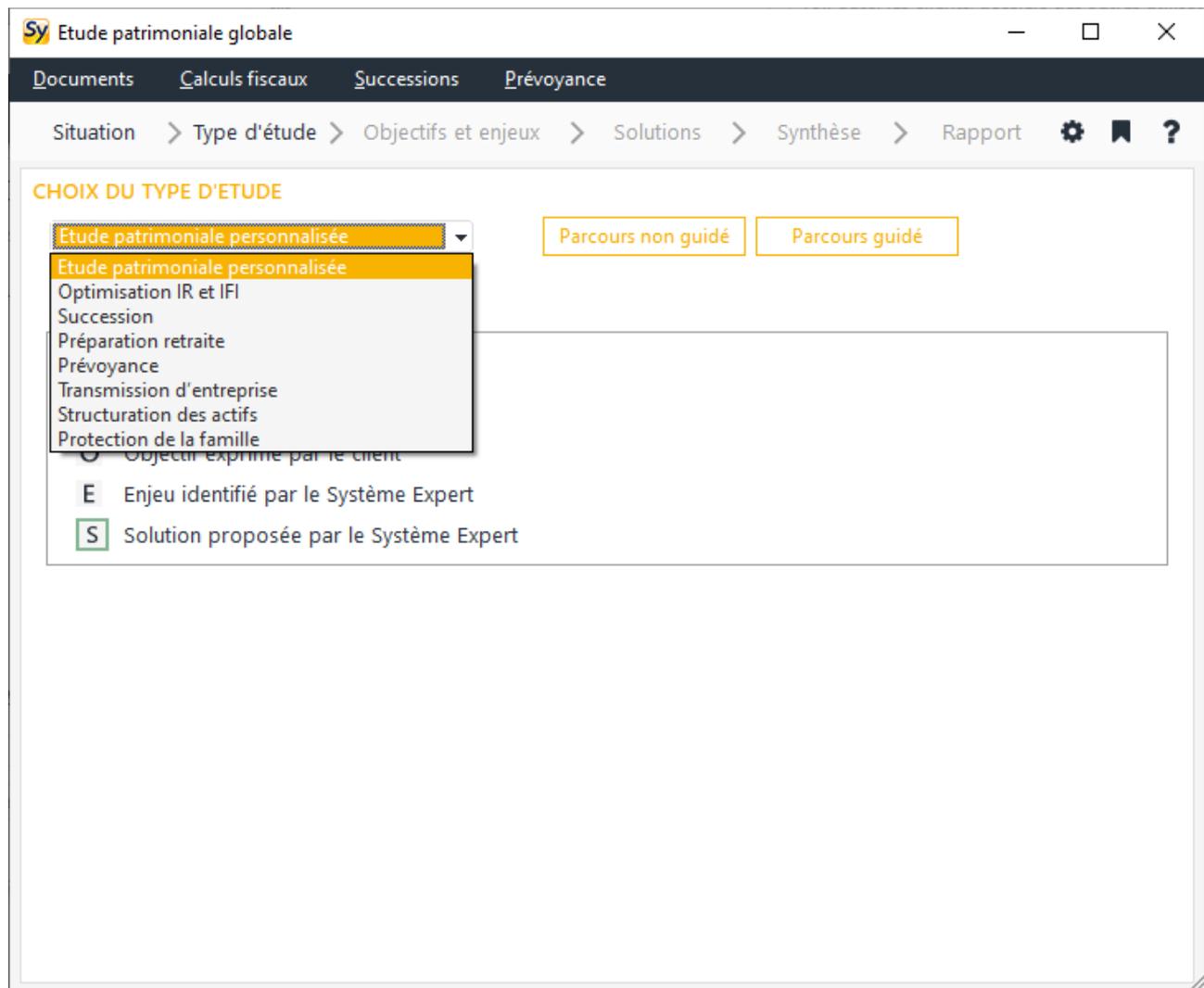
Que vous choisissiez de suivre un parcours guidé ou non, certaines étapes clefs vous seront proposées :



CHOIX DU TYPE D'ETUDE

Vous disposez de 8 types d'études prédéfinies : étude patrimoniale personnalisée (étude globale), optimisation IR/IFI, succession, préparation de la retraite, prévoyance, transmission d'entreprise, structuration des actifs, protection de la famille.

Chaque étude est définie par les thèmes patrimoniaux qui y sont inclus. A chaque type d'étude correspond un modèle de rapport que l'administrateur peut personnaliser, comme par le passé, depuis le menu Administration\Rapport\Structure.



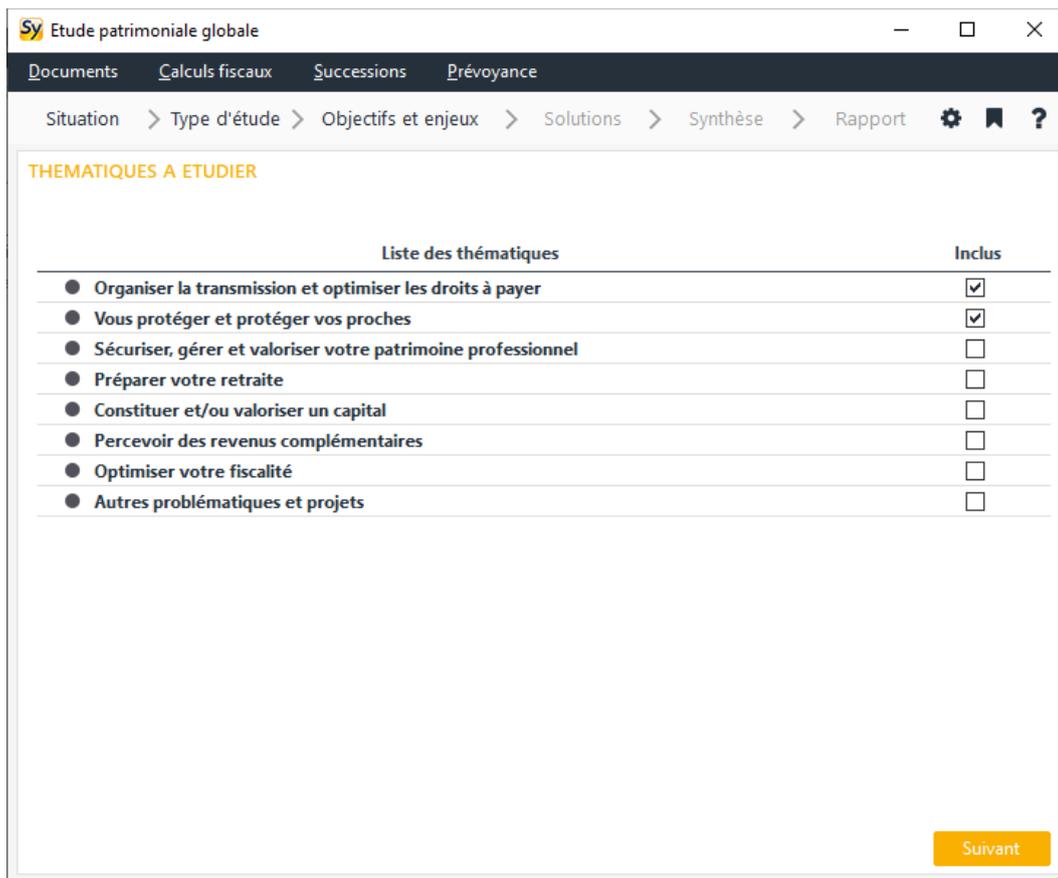
Remarque : les modèles de rapport que votre administrateur aurait pu créer antérieurement n'ont pas été supprimés. Ils sont disponibles depuis le type d'étude « Etude patrimoniale personnalisée », à l'étape « Rapport ».

CREATION D'UN PARCOURS GUIDE

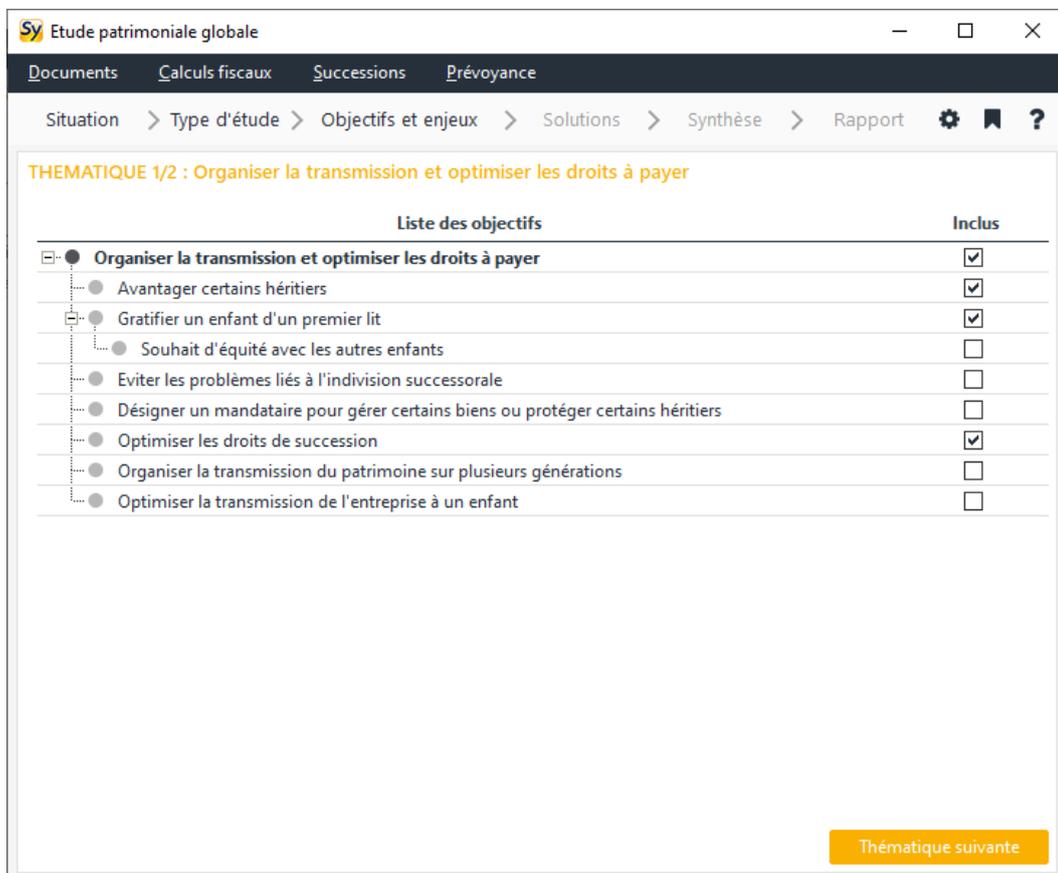
Pour ceux qui souhaitent avancer pas à pas dans la réalisation d'une étude sans se noyer dans des écrans volumineux, le parcours guidé est idéal. Il déroule de façon plus détaillée les 4 grandes étapes présentées ci-avant dans les principes de navigation.

Choix des objectifs

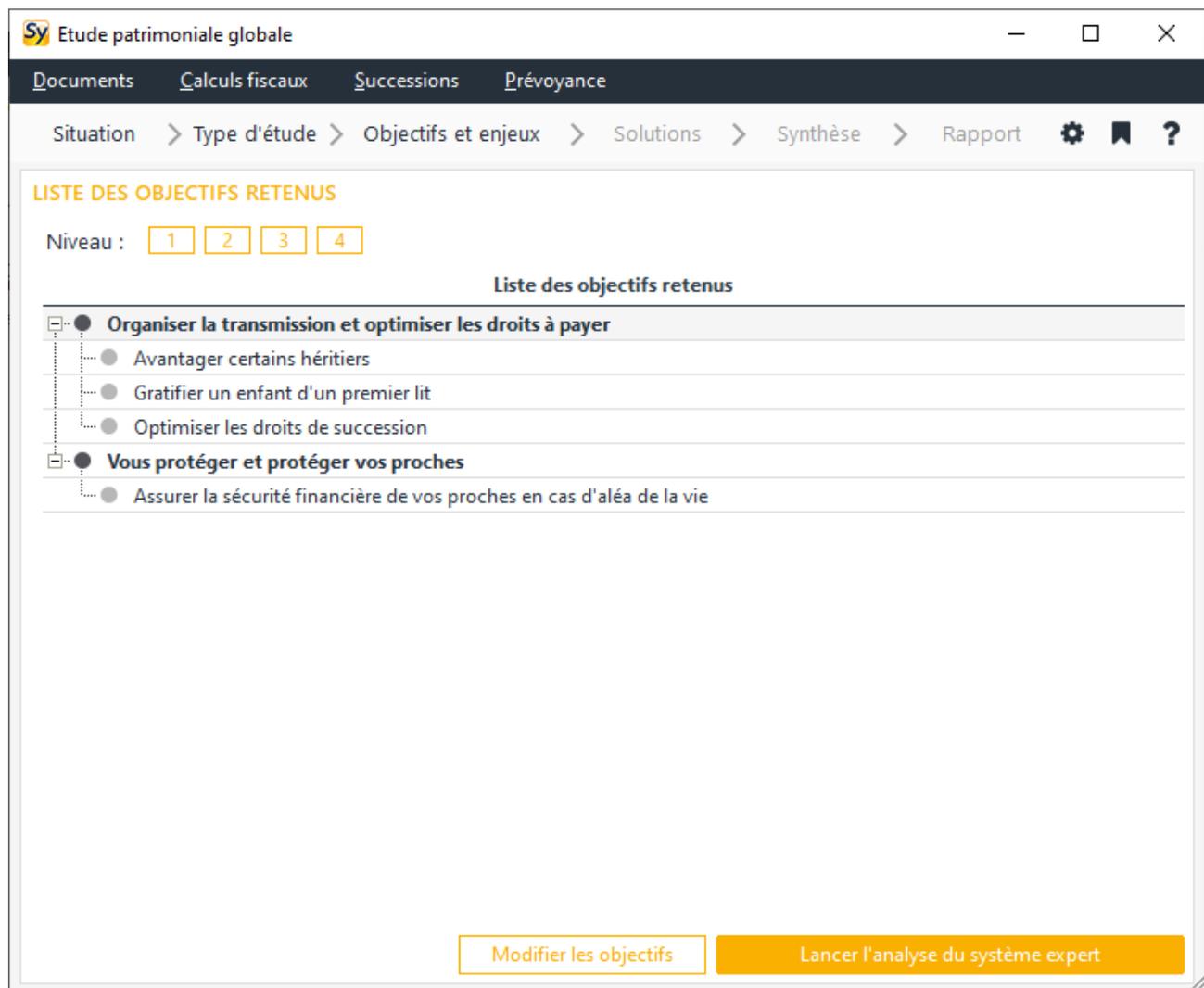
Vous sélectionnez en premier lieu les thématiques que vous souhaitez analyser parmi celles faisant partie du type d'étude sélectionnée (8 maximum aujourd'hui dans l'étude personnalisée)



Pour chaque thématique choisie, il vous est ensuite proposé de sélectionner les objectifs exprimés le cas échéant par le client :



Une fois votre sélection terminée, un récapitulatif vous est proposé :



Choix des enjeux et solutions

Une fois lancée l'analyse du Système Expert, les enjeux identifiés vous sont présentés (voir capture d'écran ci-après).

Vous avez la possibilité de ne pas retenir certains des enjeux identifiés. Il vous suffit pour cela de décocher ceux que vous écarterez.

Etude patrimoniale globale

Documents Calculs fiscaux Successions Prévoyance

Situation > Type d'étude > Objectifs et enjeux > Solutions > Synthèse > Rapport

ENJEUX

Liste des enjeux identifiés par le système expert

	Inclus
T Vous protéger et protéger vos proches	<input checked="" type="checkbox"/>
E Vous prémunir en cas de dépendance	<input type="checkbox"/>
E Mieux protéger votre conjoint en cas de décès	<input checked="" type="checkbox"/>
E Protéger un enfant handicapé	<input checked="" type="checkbox"/>
● Constituer et/ou valoriser un capital	<input checked="" type="checkbox"/>
E Constituer et/ou valoriser un patrimoine pour le transmettre	<input checked="" type="checkbox"/>
● Optimiser votre fiscalité	<input checked="" type="checkbox"/>
E Optimiser votre fiscalité sur les revenus	<input checked="" type="checkbox"/>
E Optimiser votre IFI	<input checked="" type="checkbox"/>
● Autres problématiques et projets	<input checked="" type="checkbox"/>
E S'affranchir du risque d'illiquidité de l'assurance vie et bénéficier d'une gestion d'actifs souple	<input checked="" type="checkbox"/>

Modifier les objectifs Solutions

Etude patrimoniale globale

Documents Calculs fiscaux Successions Prévoyance

Situation > Type d'étude > Objectifs et enjeux > Solutions > Synthèse > Rapport

LES SOLUTIONS REPONDANT A L'OBJECTIF 3/4 : Optimiser les droits de succession

Etendre le choix des solutions Aperçu de la solution

Liste des solutions

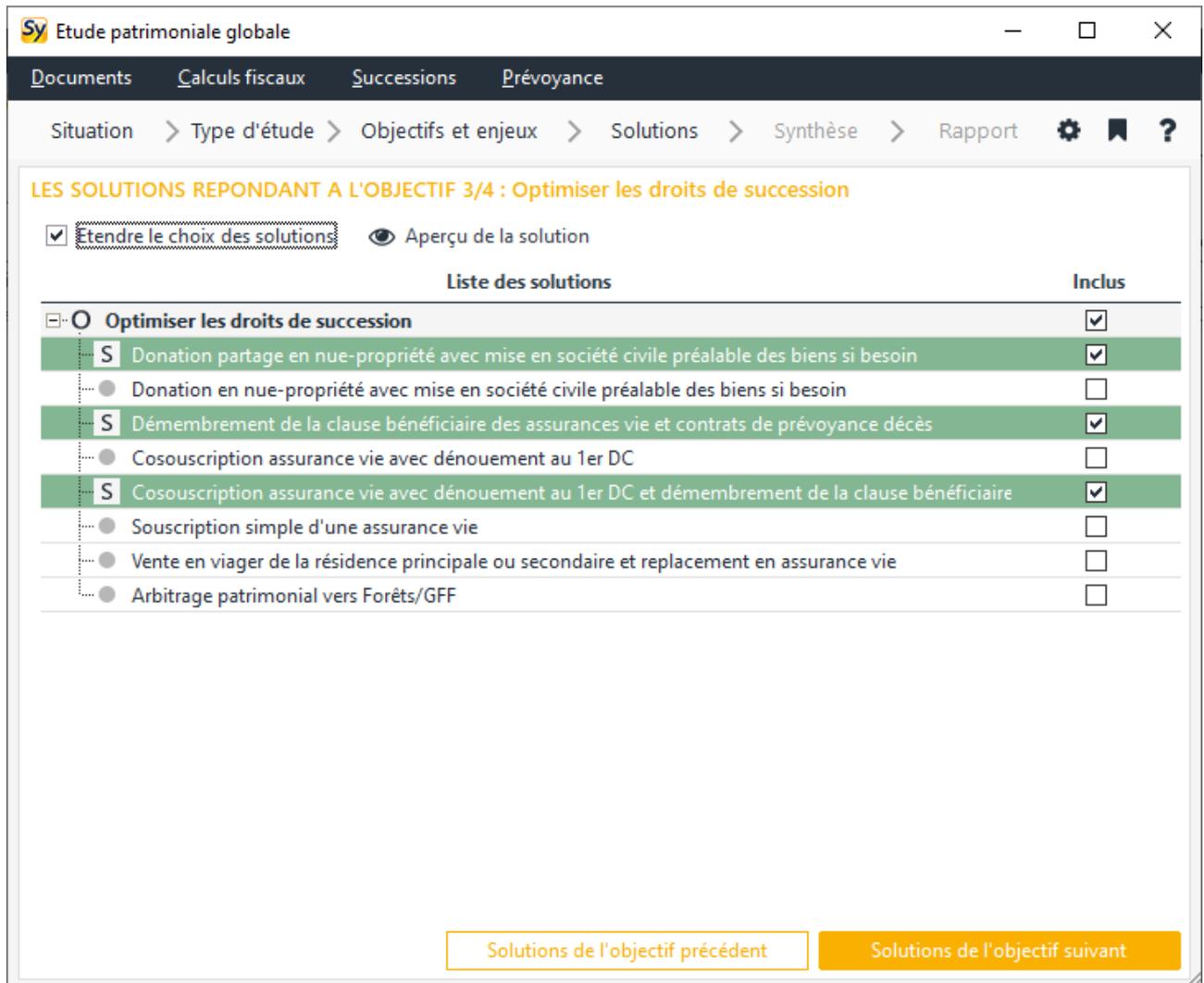
	Inclus
O Optimiser les droits de succession	<input checked="" type="checkbox"/>
S Donation partage en nue-propriété avec mise en société civile préalable des biens si besoin	<input checked="" type="checkbox"/>
S Démembrement de la clause bénéficiaire des assurances vie et contrats de prévoyance décès	<input checked="" type="checkbox"/>
S Cosouscription assurance vie avec dénouement au 1er DC et démembrement de la clause bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>

Solutions de l'objectif précédent Solutions de l'objectif suivant

Vous sont ensuite proposées, objectif par objectif, les solutions jugées pertinentes par le Système Expert.

Vous pouvez écarter celles que vous ne souhaitez pas recommander à votre client en les décochant.

Vous pouvez visualiser les autres solutions envisageables, même si elles n'ont pas été jugées pertinentes par le Système Expert, en cliquant sur la case « Etendre le choix des solutions » :



The screenshot shows the SYSTERIAL software interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Documents', 'Calculs fiscaux', 'Successions', and 'Prévoyance'. Below this is a breadcrumb trail: 'Situation > Type d'étude > Objectifs et enjeux > Solutions > Synthèse > Rapport'. The main content area is titled 'LES SOLUTIONS REpondant A L'OBJECTIF 3/4 : Optimiser les droits de succession'. It features a checkbox labeled 'Etendre le choix des solutions' which is checked, and an eye icon labeled 'Aperçu de la solution'. Below this is a table titled 'Liste des solutions' with an 'Inclus' column. The table lists several solutions, some of which are highlighted in green. At the bottom of the table, there are two buttons: 'Solutions de l'objectif précédent' and 'Solutions de l'objectif suivant'.

	Inclus
<input checked="" type="checkbox"/> Optimiser les droits de succession	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Donation partage en nue-propriété avec mise en société civile préalable des biens si besoin	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ● Donation en nue-propriété avec mise en société civile préalable des biens si besoin	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Démembrement de la clause bénéficiaire des assurances vie et contrats de prévoyance décès	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ● Cosouscription assurance vie avec dénouement au 1er DC	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Cosouscription assurance vie avec dénouement au 1er DC et démembrement de la clause bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ● Souscription simple d'une assurance vie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ● Vente en viager de la résidence principale ou secondaire et remplacement en assurance vie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ● Arbitrage patrimonial vers Forêts/GFF	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez alors sélectionner les solutions de votre choix.

Une fois les objectifs clients épuisés, SYSTERIAL vous présente, pour chaque enjeu identifié par le Système Expert, les solutions proposées.

Comme pour les objectifs, vous pouvez effectuer librement vos choix.

Une fois les enjeux épuisés, SYSTERIAL vous présente une synthèse des solutions que vous avez retenues pour répondre aux objectifs du client et aux enjeux identifiés. Si cela vous convient, vous pouvez passer à la fabrication du rapport en cliquant sur le bouton « Rapport ». Dans le cas contraire, cliquez si le bouton « Modifier les solutions ».

Tout au long du processus de choix des solutions, vous avez la possibilité de visualiser le rédactionnel qui sera inséré dans le rapport au titre d'une solution spécifique. Pour cela, il vous suffit de sélectionner la solution concernée dans le tableau et de cliquer sur « Aperçu de la solution ».

The screenshot shows the SYSTERIAL software interface. At the top, there are navigation tabs: Documents, Calculs fiscaux, Successions, and Prévoyance. Below these, a breadcrumb trail reads: Situation > Type d'étude > Objectifs et enjeux > Solutions > Synthèse > Rapport. The main content area is titled "LES SOLUTIONS REpondant A L'OBJECTIF 3/4 : Optimiser les droits de succession". There are two checkboxes: "Etendre le choix des solutions" (checked) and "Aperçu de la solution" (circled in orange). Below this is a table titled "Liste des solutions".

	Inclus
<input checked="" type="checkbox"/> Optimiser les droits de succession	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Donation partage en nue-propiété avec mise en société civile préalable des biens si besoin	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Donation en nue-propiété avec mise en société civile préalable des biens si besoin	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Démembrement de la clause bénéficiaire des assurances vie et contrats de prévoyance décès	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Cosouscription assurance vie avec dénouement au 1er DC	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> S Cosouscription assurance vie avec dénouement au 1er DC et démembrement de la clause bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Souscription simple d'une assurance vie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vente en viager de la résidence principale ou secondaire et remplacement en assurance vie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Arbitrage patrimonial vers Forêts/GFF	<input type="checkbox"/>

At the bottom of the interface, there are two buttons: "Solutions de l'objectif précédent" and "Solutions de l'objectif suivant".

Une fenêtre de visualisation s'ouvre :

The screenshot shows a detailed solution window. The title is "La co-souscription d'un contrat d'assurance vie avec dénouement au 1er décès et la rédaction d'une clause bénéficiaire démembrée". The text inside the window reads:

Vous n'avez pas exploité pleinement les possibilités offertes par l'assurance vie pour optimiser la fiscalité sur la transmission de votre patrimoine.

Vous pouvez en effet encore transmettre des capitaux à vos enfants par une assurance-vie en exonération totale de toute taxation jusqu'à concurrence de 712 500 euros.

Etant mariés sous un régime de communauté et ayant des droits de succession à acquitter lors du décès du conjoint survivant, **nous vous recommandons de réaliser une co-souscription avec dénouement au premier décès, assortie d'une clause bénéficiaire démembrée**, plutôt qu'une souscription simple d'un contrat d'assurance vie.

Vous trouverez ci-après une présentation détaillée de l'intérêt d'une telle solution.

Choix du modèle de rapport et personnalisation

A l'étape rapport, vous pouvez :

- › Choisir le modèle à utiliser. Dans le cas des études thématiques, il n'y a pour l'instant qu'un modèle de rapport dit détaillé. Un modèle simplifié vous sera proposé lors d'une prochaine version.

Dans le cas de l'étude patrimoniale personnalisée, vous retrouvez tous les modèles dont vous disposez actuellement : modèles que nous vous avons fournis par défaut, modèles que votre administrateur a créés... N'hésitez pas, si vous êtes administrateur, à supprimer les modèles qui ne vous servent pas, en allant dans le menu Administration\Rapport\Structure

- › Générer le rapport. Vous avez la possibilité de personnaliser la composition du rapport, en fonction des libertés laissées par votre administrateur sur le modèle choisi, en cliquant sur le bouton « Personnaliser avant génération ». Vous retrouvez alors la fenêtre à laquelle vous étiez habitué(e) antérieurement et qui vous permet d'agir -dans les limites fixées par l'administrateur- sur la restitution de la situation patrimoniale et sur les solutions recommandées.

The screenshot shows the 'PERSONNALISATION DES ELEMENTS DU RAPPORT' window. At the top, there are tabs for 'Documents', 'Calculs fiscaux', 'Successions', and 'Prévoyance'. Below that, a breadcrumb trail reads 'Situation > Type d'étude > Objectifs et enjeux > Solutions > Synthèse > Rapport'. The main title is 'PERSONNALISATION DES ELEMENTS DU RAPPORT'. There are four numbered buttons (1, 2, 3, 4) for 'Niveau' and a checkbox for 'Sélectionner toutes les propositions du Système Expert' which is checked. Below this is an 'Aperçu de l'élément' section with a tree view. The main table has columns for 'Elements' and 'Inclure'. The table lists various elements with checkboxes, some of which are checked. At the bottom right, there are 'Générer' and 'Retour' buttons.

Elements	Inclure
● Legs entre concubins assorti d'une assurance décès	<input type="checkbox"/>
● Utilisation de l'assurance vie pour mieux protéger son partenaire de PACS	<input type="checkbox"/>
● Utilisation de l'assurance vie pour mieux protéger son concubin	<input type="checkbox"/>
[-] ● Aménagement du mode de vie commune	<input type="checkbox"/>
● Se pacser	<input type="checkbox"/>
● Se marier	<input type="checkbox"/>
[-] ● Protection sur la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>
S La donation entre époux au dernier vivant pour maîtriser la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>
S Stipuler une clause de préciput sur la résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>
● Mettre en communauté la résidence principale et stipuler une clause de préciput	<input type="checkbox"/>
● Acquisition de la résidence principale en démembrement de propriété croisé	<input type="checkbox"/>
[-] ● Protection maximale du conjoint	<input type="checkbox"/>
● Aménagement du régime matrimonial (communauté universelle avec attribution intégrale au survivant)	<input type="checkbox"/>
[-] E Protéger un enfant handicapé	<input checked="" type="checkbox"/>
[-] ● Constitution d'un capital	<input checked="" type="checkbox"/>
S Epargne handicap et rente survie	<input checked="" type="checkbox"/>
[-] ● Transmission d'actifs pour assurer le niveau de vie	<input checked="" type="checkbox"/>
S Libéralité démembrée, résiduelle ou graduelle	<input checked="" type="checkbox"/>
S Renonciation anticipée à l'action en réduction des frères et sœurs	<input checked="" type="checkbox"/>
● Désignation d'un mandataire	<input type="checkbox"/>
● Mandat de protection future concernant l'enfant	<input type="checkbox"/>
[-] O Assurer la sécurité financière de vos proches en cas d'aléa de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>

BASCULE DU CALCUL DE L'IRPP PAR DEFAUT SUR LES REVENUS DE 2020

L'année 2020 a été ajoutée dans le moteur de calcul de l'impôt sur les revenus et définie comme année par défaut. Rappelons que si vous ouvrez de nouveau un dossier pour lequel une année antérieure a été utilisée, vous devez sélectionner l'année 2020 dans la fenêtre détaillée du calcul de l'IRPP si vous souhaitez faire le calcul pour l'exercice 2020.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2020 a modifié le calcul de l'impôt à compter du 1^{er} janvier 2020, principalement sur les points suivants :

- modification du barème progressif (baisse du taux de la première tranche de 14% à 11% et ajustement des tranches de telle sorte à neutraliser la baisse pour les TMI \geq 41%)
- renforcement de la décote
- suppression de la réfaction d'impôt de 20% pour les foyers modestes, celle-ci se trouvant de fait intégrée dans le nouveau calcul

MISE A JOUR DES GARANTIES PREVOYANCE

Cette version de SYSTERIAL intègre la mise à jour trimestrielle des garanties des régimes obligatoires de prévoyance.

MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE

Vous trouverez ci-dessous la liste des briques rédactionnelles impactées par la présente mise à jour.

Type action	Nom de la brique	Principales modifications réalisées
Modification	Avie_Constit_Valo	Actualité réglementaire (loi PACTE) concernant les fonds eurocroissance + point d'attention sur le support en euros
Modification	Contrat_Assurance_Vie_Luxembourgeois	Ajout d'un paragraphe sur les Fonds d'Assurance Spécialisés (FAS)
Modification	Contrat_Madelin_Retraite	Modification du titre dans la brique
Modification	DDV	Simplification rédactionnelle
Modification	Donation_Fiscalité	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : dématérialisation de la déclaration de don familial de somme d'argent
Modification	Entreprise_Paiement_Differe_Droits	Actualisation du taux d'intérêt applicable au paiement différé et fractionné des droits de succession
Modification	Epargne_Salariale	Corrections orthographiques
Modification	Financement_Droits_Succession	Actualisation du taux intérêt applicable au paiement différé et fractionné des droits de succession
Modification	Immobilier_Defiscalisation	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : plusieurs ajustements sur les différents régimes de défiscalisation (prorogation, durcissements, assouplissements, ...)
Modification	ISF_Forets	Correction de style
Modification	Legs	Correction de style
Modification	PME_FCPI_FIP	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : passage de 18% à 25% du taux de réduction IR-PME
Modification	Prevoyance_Madelin	Actualisation du plafond Madelin Prévoyance
Modification	PV_Titres_Apport_Cession	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : réinvestissement dans les structures de capital-risque et délai de détention en cas de donation des titres de la holding
Modification	Rbt_CCA	Ajustement du plafond de déductibilité du taux de rémunération des comptes courants d'associés
Modification	RP_DDV	Simplification rédactionnelle
Modification	RP_Mise_Communaute_Preciput	Modification des frais de mise en communauté d'un bien à partir de janvier 2020
Modification	Transfo_Location_Nue_Meuble	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : suppression de la condition d'inscription au RCS pour être LMP
Modification	Transmission_Transgenerations_Donations_Aba_Art790G_Version_COMPLETE	Actualité réglementaire loi de finances pour 2020 : dématérialisation de la déclaration de don familial de somme d'argent

Le détail des modifications est communiqué à l'administrateur lors de l'installation de la mise à jour de SYSTERIAL, grâce à l'assistant de mise à jour de la bibliothèque des briques rédactionnelles.

SUIVI PATRIMONIAL AUTOMATISE

Cette version intègre le suivi patrimonial automatisé portant sur les évolutions législatives et réglementaires récentes, en particulier celles contenues dans la loi de finances pour 2020 (voir le résumé ci-après). Ces évolutions sont détaillées dans le document de suivi patrimonial ([cliquez-ici](#) pour télécharger ce document).

Les briques rédactionnelles impactées par ces évolutions récentes ont été modifiées. Le Système Expert est en mesure de détecter - parmi les études réalisées dans le passé - les clients concernés et en quoi ils sont concernés.

Vous avez la possibilité de leur adresser le document de suivi patrimonial par courrier ou par email, en utilisant la fonctionnalité de publipostage accessible dans WORD.

LOI PACTE (PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES)

Epargne retraite

Disponibilité du PERin depuis le 01/10/2019

Présentation des principaux avantages du PERin et points d'attention par rapport aux anciens contrats d'épargne retraite (en particulier PERP et Madelin).

Assurance vie

Simplification des contrats eurocroissance

Nouvelle version des contrats eurocroissance en principe commercialisée dans le courant du 1er trimestre 2020.

LOI DE FINANCES POUR 2020

Investissements financiers de défiscalisation

Investissements dans les PME

Augmentation du taux de la réduction IR-PME (Madelin) de 18% à 25%, sous conditions (date d'entrée en vigueur suspendue à une décision de la commission européenne).

FIP CORSE et FIP DOM-COM

Diminution du taux de la réduction IR de 38% à 30%, sous conditions (date d'entrée en vigueur suspendue à une décision de la commission européenne).

Investissements immobiliers de défiscalisation

Divers ajustements des dispositifs de défiscalisation immobilière : Pinel-neuf, Pinel-ancien (Denormandie), Cosse ancien.

Location meublée

Suppression du critère d'inscription au RCS pour définir le caractère professionnel ou non d'une location meublée et conséquences sur le régime social de la location meublée.

Régime de l'apport-cession de titres et donation

Modification des conditions de réinvestissement dans les structures de capital-risque ainsi que du délai de conservation des titres reçus par le donataire en cas de donation.

AUTRES ACTUALITES

Le document intègre aussi des éléments d'actualité patrimoniale qui n'entrent pas stricto-sensu dans le suivi patrimonial automatisé, mais qui peuvent intéresser vos clients. Ces éléments, détaillés dans le document annexé au courrier/mail de suivi, sont les suivants :

Assurance vie

Les produits issus des primes versées à compter du 10/10/2019 sur les bons ou contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits avant le 01/01/1983 deviennent imposables pour les rachats effectués à compter du 01/01/2020.

Pacte Dutreil

Annulation par le Conseil d'Etat des commentaires de l'administration fiscale concernant les sociétés réalisant une activité mixte (arrêt du 23 janvier 2020 (n°435562)).

Contrat de capitalisation

Evolution de la position de l'administration fiscale quant au prix d'acquisition d'un contrat de capitalisation reçu par donation ou succession (BOI-RPPM-RCM-20-10-20-50, § 225).

Procédure d'abus de droit à but principalement fiscal

Publication par l'administration fiscale de ses commentaires relatifs à l'article L. 64 A du LPF, par une mise à jour de la base BOFiP en date du 31/01/2020 (BOI-CF-IOR-30-20-20200131).